



## STAGES SYNDICAUX INFOS & INSCRIPTION

### CE CONGE EST DE DROIT

- ✓ Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence.
- ✓ **MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (page 2 ci-dessous)**  
**Demande à envoyer au Recteur (ou au directeur de service) PAR VOIE HIERARCHIQUE**
- ✓ Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur (veillez à ce qu'il le fasse).
- ✓ Respectez les délais : demande faite au recteur au plus tard 1 mois avant le stage.

Date LIMITE POUR CE STAGE : **(1) le 27 octobre 2023**

**"A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)**

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

- ✓ **N'OUBLIEZ PAS L'INSCRIPTION AU S.N.E.P.** en remplissant avec votre nom et coordonnées le tableau dans le lien ci dessous : <https://lite.framacalc.org/mowdn7azyi-a3gc>: des stages ont été annulés vu le nombre insuffisant de participants alors que des collègues avaient omis de s'inscrire au S.N.E.P. local !
- ✓ Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

**(1) SI VOUS ÊTES HORS DÉLAIS, PAS D'AUTOCENSURE, faite tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique". Faites**

**En cas de problème : [s2-44@snepfsu.net](mailto:s2-44@snepfsu.net)**

## DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE (1)

Nom :  
Prénom :  
Qualité :  
Établissement :

à M le Recteur de l'Académie de  
S/C de M. ou Mme  
proviseur/principal.e.....

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues

- à l'article 34 (7<sup>e</sup>) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 pour les fonctionnaires
  - à l'article 2 de la loi 82.997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat
- définissant l'attribution des congés pour formation syndicale,  
j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera le :

**Le lundi 27 et mardi 28 novembre 2023  
de 9h30 à 16h30  
Le mercredi 29 de 9h30 à 12h  
au gymnase du COSEC, salle Duruy  
Place Pablo Neruda  
44340 Bouguenais**

Ce stage de pratique de Danse fera l'objet de construction d'outils dans le cadre des programmes alternatifs élaborés par le SNEP-FSU avec la profession. Cette activité sera traitée d'un point de vue théorique, didactique et pratique.

Il est organisé par le SNEP-FSU, sous l'égide du centre National de formation Syndicale de la F.S.U., organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J.O. du 06/01/2001)

A ..... le .....

Signature

**(1): A déposer au secrétariat de l'établissement ou du service concerné. (Voie hiérarchique)**